

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 08857 Numéro SIREN : 447 938 549 Nom ou dénomination : 9H PRODUCTIONS
--

Ce dépôt a été enregistré le 03/05/2022 sous le numéro de dépôt 40923

Désignation de l'entreprise <u>9H PRODUCTIONS</u>					Néant ☐ *															
Adresse de l'entreprise <u>6 CITE PHALSBURG 75011 PARIS</u>																				
SIRET <table><tr><td>4</td><td>4</td><td>7</td><td>9</td><td>3</td><td>8</td><td>5</td><td>4</td><td>9</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>4</td><td>8</td></tr></table>							4	4	7	9	3	8	5	4	9	0	0	0	4	8
4	4	7	9	3	8	5	4	9	0	0	0	4	8							
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1</u> <u>2</u> Durée de l'exercice précédent * <u>1</u> <u>2</u>																				
					Exercice N clos le <u>31/12/2020</u>															
ACTIF					Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3													
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012															
		Autres *	014	699	016	699														
	Immobilisations corporelles *		028	161 544	030	136 640	24 904													
	Immobilisations financières * (1)		040	11 808	042		11 808													
	Total I (5)		044	174 051	048	137 339	36 712													
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052															
		Marchandises *	060		062															
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066															
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	79 296	070		79 296													
		Autres * (3)	072	10 171	074		10 171													
	Valeurs mobilières de placement		080		082															
	Disponibilités		084	10 122	086		10 122													
	Charges constatées d'avance *		092		094															
	Total II		096	99 588	098		99 588													
Total général (I + II)		110	273 639	112	137 339	136 300														
PASSIF					Exercice N 1		NET													
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120		7 500													
	Écarts de réévaluation				124															
	Réserve légale				126		750													
	Réserves réglementées *				130															
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)				131		80 078													
	Report à nouveau				134															
	Résultat de l'exercice				136		17 104													
	Provisions réglementées				140															
Total I				142		105 432														
Provisions pour risques et charges				Total II	154															
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156															
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164															
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166		7 108													
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)				169	367	23 760													
	Produits constatés d'avance				174															
Total III				176		30 868														
Total général (I + II + III)				180		136 300														
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195													
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	4 616												
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184													
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD																				

②

COMPTÉ DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		9H PRODUCTIONS		Néant ☐	
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le 31/12/2020	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
		Services *		217		218	
						202 776	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée *					224	
	Subventions d'exploitations reçues					226	
Autres produits					230		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises) *					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : 7 055 – mobilier : – immobilier :)					242	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244		
	Rémunérations du personnel *				250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		
	Dotations aux amortissements *				254		
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *, dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259		262		
	Total des charges d'exploitation (II)				264		
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)				270			
Produits financiers (III)		280		294			
Produits exceptionnels (IV)				290			
Charges exceptionnelles (VI)				300			
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306			
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)				310			
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles		318				
	Provisions non déductibles *		322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	1 083			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999				
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997				
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undécies)	990			
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993			
	Créance due au report en arrière du déficit	346		350			
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies)	655					
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies B)	645			
Dédution exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies D)	648				
Dédution exceptionnelle simulateur de conduite	641						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	352			
Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
Déficits antérieurs reportables * 3 256 dont imputés sur le résultat :				360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	370			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFIP N°2033-B-SD 2020

Extension

9H PRODUCTIONS

[illegible]

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : <u>9H PRODUCTIONS</u>										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410	699	412		414		416	699												
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	36 328	442		444		446	36 328												
	Installations générales agencements divers	450	50 754	452		454		456	50 754												
	Matériel de transport	460		462		464		466													
	Autres immobilisations corporelles	470	69 846	472	4 616	474		476	74 462												
Immobilisations financières		480	12 103	482		484	295	486	11 808												
TOTAL		490	169 730	492	4 616	494	295	496	174 051												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																			
Immobilisations incorporelles		500	699	502		504		506	699												
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	36 328	532		534		536	36 328												
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	27 059	542	5 232	544		546	32 290												
	Matériel de transport	550		552		554		556													
	Autres immobilisations corporelles	560	67 050	562	971	564		566	68 021												
TOTAL		570	131 136	572	6 202	574		576	137 339												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1		2		3		4		5											
		6		7		8		9		10											
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
						⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧												
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
		Plus-values taxables à 19 % (1)	579		Régularisations	590	583	594	595												
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : 9H PRODUCTIONS

Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	3 256
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	3 256
Déficits de l'exercice	960	
Total des déficits restant à reporter	970	3 256

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	35 655
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	9 071
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise:9H PRODUCTIONS.....										Néant ☐ *		
Exercice ouvert le: ..01./01./2020. et clos le:31./12./2020								Données en nombre de mois		1	2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS												
Effectif moyen du personnel * :								376	3,00			
Dont apprentis								657				
Dont handicapés								651				
Effectifs affectés à l'activité artisanale								861				
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE												
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE												
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises								108	202 776			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées								118				
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								119				
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges								105				
TOTAL 1								106	202 776			
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée												
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								115	27			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation								143				
Subventions d'exploitation reçues								113	4 500			
Variation positive des stocks								111				
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée								116				
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation								153				
TOTAL 2								144	4 527			
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾												
Achats								121	32 611			
Variation négative des stocks								145				
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances								125	25 234			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								146	52 847			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée								133				
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								148	316			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée								128				
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								135				
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								150				
TOTAL 3								152	111 008			
IV - Valeur ajoutée produite												
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)								137	96 295			
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises												
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).								117	96 295			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE												
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD												
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case								020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)				022					Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)								026				
Période de référence				024	/ /				160		/ /	
Date de cessation				/ /				/ /		/ /		
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.												
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.												

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2020

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122020

SIREN

4 4 7 9 3 8 5 4 9

Dénomination de l'entreprise

9H PRODUCTIONS

Adresse (voie)

6 CITE PHALSBURG

Code postal

75011

Ville

PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique NEVEUR Prénom(s) BENOIT
 Nom marital % de détention 90,00 Nb de parts ou actions 900
 Naissance: Date 08/02/1972 N° Département Commune Pays
 Adresse : N° 6 Voie CITE PHALSBURG PHALSBURG
 Code Postal 75011 Commune PARIS Pays FRANCE

Titre (2) MLE Nom patronymique NEVEUR Prénom(s) AURELIE
 Nom marital % de détention 10,00 Nb de parts ou actions 100
 Naissance: Date 22/05/1974 N° Département Commune Pays
 Adresse : N° 13 Voie RUE DES CHAMPIOUX
 Code Postal 95100 Commune ARGENTEUIL Pays FRANCE

SAGE Experts-comptables janvier 2020

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2020

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

N° de dépôt

Exercice clos le

31122020

SIREN

4 4 7 9 3 8 5 4 9

Dénomination de l'entreprise

9H PRODUCTIONS

Adresse (voie)

6 CITE PHALSBURG

Code postal

75011

Ville

PARIS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.



Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:				Adresse du siège social:	
9H PRODUCTIONS 6 CITE PHALSBURG 75011 PARIS					
SIRET 4 4 7 9 3 8 5 4 9 0 0 0 4 8				Mél : benoit9h@gmail.com	
Adresse du principal établissement:				Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					

B ACTIVITÉ					
Activités exercées PRODUCTIONS TELE				Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	
		Bénéfice imposable à 15%	7 219	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%					
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies		
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies		
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies		Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Autres dispositifs		
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies					
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%		

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W					
--	--	--	--	--	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)					
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre					
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée					
				Nom / Adresse	
				N°	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe				Nom / Adresse	
				N°	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé GENERATION EXPERTS - SAGE					

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:				Nom et adresse du conseil:			
HABEN CONSULTING 16 RUE SPONTINI 75116 PARIS				Tél: 0142234765			
Tél: 0142234765				Tél:			
OGA/OMGA				Viséur conventionné (Cocher la case correspondante)			
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:				Date: 28012021 Lieu: PARIS			
				Qualité et nom du signataire: Président BENOIT NEVEUR			
N° d'agrément du CGA/OMGA/viséur conventionné				Signature:			

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

H	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS
---	--

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾						c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾						e	
						f	
						g	
						h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾						i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾						Total (a à h)	

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

[illegible]

J	DIVERS
---	--------

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION
---	---

REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	48 206	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

9H PRODUCTIONS
Société par Actions Simplifiée
au capital de 7.500,00 Euros
Siège social : 6 cite de phalsbourg - 75011 PARIS
447 938 549 RCS PARIS

(ci-après « la Société »)

DÉCISIONS COLLECTIVES DES ASSOCIÉS EN DATE DU 30/06/2021

L'an deux mille vingt-et-un,

Le 30 juin, au siège social,

Les associés de la Société (les "**Associés**") ont adopté les résolutions unanimes portant sur l'ordre du jour suivant :

- approbation des conditions d'adoption des présentes résolutions ; (1ère résolution) ;
- approbation des comptes annuels et opérations de l'exercice clos le 31/12/2020 ; quitus au Président ; (2ème résolution) ;
- approbation des charges non déductibles et réintégrations fiscales ; (3ème résolution) ;
- affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2020 ; (4ème résolution) ;
- conventions soumises au régime de l'article L.227.10 du Code de commerce ; (5ème résolution) ;
- pouvoirs en vue des formalités ; (6ème résolution) ;

Les Associés, tels que listés à la fin du présent procès verbal, détiennent l'intégralité du capital social de la Société et ont adopté les présentes résolutions, conformément aux dispositions des statuts de la Société.

Les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, devant être communiqués aux Associés, ont été tenus à leur disposition au siège social de la Société.

PREMIÈRE RÉOLUTION

Approbation des conditions d'adoption des présentes résolutions

La collectivité des Associés,

- **renonce** sans réserve à tout droit, contestation, recours, quel qu'il soit, à l'encontre de la Société et de ses dirigeants concernant le délai de convocation et les modalités de communication aux associés des documents d'information relatifs aux présentes résolutions ;
- **donne** acte au Président de la Société qu'elle a eu toutes les informations nécessaires et dans un délai suffisant pour délibérer en toute connaissance de cause sur l'ordre du jour des présentes résolutions, et notamment, si nécessaire, que le contenu de tous rapports, s'ils existent, du Président a été porté à sa connaissance avant les présentes résolutions;

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 ; quitus au Président

La collectivité des Associés,

- **approuve** les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 17.104,00 euros,
- **approuve** également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports,
- **donne**, en conséquence, au Président quitus entier, définitif et sans réserve de l'exécution de son mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

Approbation des charges non déductibles et réintégrations fiscales

La collectivité des Associés,

- **prend** acte qu'aucune dépense et charge visée à **l'article 39-4** du Code général des impôts non déductible des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés n'a été comptabilisée au cours de l'exercice.
- **prend** acte qu'au cours de l'exercice clos le 31/12/2020, la Société n'a procédé à aucune réintégration fiscale de frais généraux visée à **l'article 39.5** du Code général des impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2020

La collectivité des Associés, après avoir pris connaissance des comptes annuels (bilan, compte

de résultat et annexe) de l'exercice, et constaté que les comptes font apparaître :

- **Un résultat de l'exercice** : un bénéfice d'un montant de 17.104,00 euros
- **Un report à nouveau antérieur** : un montant de 0,00 euros

Qu'en conséquence le résultat distribuable de l'exercice est d'un montant de 17.104,00 euros.

- **décide** d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :
 - au poste autres réserves, un montant de 17.104,00 euros,
- **constate** que les capitaux propres de la société s'élèvent à la somme de 105.432,00 euros, au titre de l'exercice écoulé.
- **constate** que la Société n'a procédé à aucune **distribution** de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Conventions soumises au régime de l'article L.227.10 du Code de commerce

La collectivité des Associés,

prend acte qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention soumise au régime de l'article L.227.10 du Code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RÉSOLUTION

Pouvoirs pour les formalités

La collectivité des Associés,

confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra d'accomplir.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Liste des associés

Monsieur Benoit NEVEUR

Madame Aurelie NEVEUR

